

# Recensement 2019, c'est parti !



**Du 17 janvier au 23 février prochain**, le recensement se déroulera dans votre commune. Un geste civique qui permet de déterminer la population de chaque commune.

D'utilité publique, le recensement permet entre autre, aux pouvoirs publics de mettre en place des décisions cohérentes avec les besoins de la commune, que ce soit en terme de transports, de logements, de commerces...

Simple comme bonjour ! Il n'est pas utile de vous déplacer. Début janvier, un courrier sera déposé dans les boîtes aux lettres de chaque adresse échantillonnée par l'Insee. Ensuite, un agent recenseur mandaté, se présentera à vous. Vous pourrez choisir de vous faire recenser en ligne, sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) ou remplir les questionnaires papiers.

N'ayez crainte, toutes les informations personnelles sont protégées, seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires et les agents sont tenus au secret professionnel. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont ni enregistrés ni conservés dans les bases de données.

*Renseignements complémentaires auprès du service État Civil au 01 30 90 45 00*

Documents

[Adresses recensées cette année](#)

[Adresses recensées cette année](#)